

## Délibération **2021 CS 03** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU PLAN – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt et un le 18 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 février 2021, se sont réunis en visio-conférence sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 51 votants :
- 39 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 4 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Catherine SERRA, Catherine CAPEK

**Messieurs** Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Sergio ILOVAISKY CANO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Serge SARDELLA, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA, Pierre LABAN, Romain FERRARRI, Sandro KERMARREC, Bernard LABBAYE, Gérard GUILLOT, Jean-Philippe FONTANA, Lionel TRIBOLLET

#### **Avait donné pouvoir :**

**Mesdames** Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI

**Messieurs** Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX

Georges FAUCOINEAU à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Stéphane SAUVAGEON à Madame Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

#### **Etaient excusés :**

**Mesdames** Michèle MALIVEL, Béatrice GARCIA, Laurence LE ROY, Corinne MIETZKER, Béatrice VINCENT, Frédérique BALDRAN, Julie MONTA, Bettina SCIUTTI, Marion ANDLAUER,

**Messieurs** Paul COPETE, Benjamin BARNOUIN, Julien AUBERT, Pascal RAGOT, Richard KITTAEF, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Michel GASQUET, Fabien GERVAIS-BRIAND, Luc MILLE, François DUPOUX, Jacques PENSA, Roland PETIET

#### **Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Françoise BERNARD-GALLON

**Messieurs** Jacques GRANGIER, Thierry DERNIS, Marie-Eve PETIT DE LA RODIERE.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;  
 Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;  
 Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 révisé en 2019 ;  
 Vu le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encreme » approuvé par l'arrêté du 1er juillet 2015 ;  
 Vu le plan de gestion 2021-2025 « Les zones humides du Calavon aval » ;  
 Vu le Contrat de rivière du Calavon-Coulon ;  
 Considérant l'intérêt de restaurer le bon fonctionnement de la zone humide « Le Plan » à Oppède qui joue un rôle essentiel de réservoir biologique et de ressuyage des eaux de débordement du Calavon.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, a décidé à la majorité, avec deux (2) abstentions de :

- **APPROUVER** la mise en œuvre de cette opération et son plan de financement ;
- **ACCEPTER** la maîtrise d'ouvrage de l'opération sous réserve de l'obtention des financements qui y sont liés ;
- **APPROUVER** le plan de financement suivant et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et que le montant de participation du Parc du Luberon n'en soit pas augmenté :

Budget		Financement		
Etude préalable aux travaux de restauration de la zone humide Le Plan	40 000 €	Conseil régional (base TTC)	30%	12 000 €
		Agence de l'Eau (base TTC)	50%	20 000 €
		PNR Luberon (participation en crédit) -avec participation Sté Béton Granulats Sylvestre	20%	8 000 €

- **SOLLICITER** les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil régional ;
- **AUTORISER** La Présidente à engager et formaliser un partenariat technique et financier avec la société Béton Granulats Sylvestre, dénommée S.C.I. Grand Geas, pour la mise en œuvre de l'opération ;
- **DECIDER** de contracter un bail emphytéotique de 99 ans auprès de la SCI Grand Geas portant sur les parcelles section A n°624 sur la commune d'Oppède et section A n°2763, A n°2754, A n°2756, A n°2757 et A n°2761 sur la commune de Maubec, pour 1ha 13a 45ca, pour un loyer cumulé fixé à l'euro symbolique avec des frais d'acte estimés à 800 € TTC ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210218-2021CS03-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SANTONI